



P 1788

ID 4985

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Francisco Alexandre DA CUNHA  
RELVÃO

Luxembourg, le 10 février 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1788 – Pour le droit à une vie sociale et plus stable

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 9 février 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est identique à votre demande de pétition publique 1783 - Pour le droit à une vie sociale et plus stable pour les professionnels du taxi, déposée par le même pétitionnaire le 29.01.2021. En effet, votre demande est irrecevable en raison de l'article 168, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés